

*Le Directeur de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
Assemblée nationale
126 RUE DE L'UNIVERSITÉ
75355 PARIS SP 07

Paris, le 09 AOUT 2018

Monsieur le Député,

Le Président de la République a bien reçu le courrier par lequel vous appelez son attention sur la situation de Monsieur Laurent FORTIN, ressortissant français qui fait l'objet d'une procédure judiciaire à Shanghai. Il m'a confié le soin de vous en remercier.

Je puis vous indiquer que les autorités chinoises ont été sensibilisées à l'intérêt que nous portons à la situation de notre compatriote et les services de l'Etat, en particulier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à Paris, Pékin et Shanghai sont pleinement mobilisés.

Des échanges réguliers ont lieu entre Monsieur FORTIN et le consulat général de France à Shanghai. La procédure judiciaire diligentée à l'encontre de Monsieur FORTIN est l'objet d'un suivi tout particulier, eu égard à la situation de notre ressortissant et des autres Français impliqués. Des agents de notre consulat général étaient présents aux audiences qui se sont tenues au mois de juillet dernier et le jugement est attendu dans les prochaines semaines.

A Paris, les services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont en relation avec des membres de sa famille qui y ont également été reçus.

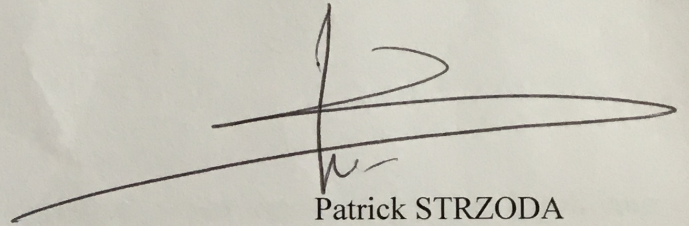
Vous évoquez par ailleurs la possibilité d'un transfèrement de Monsieur FORTIN vers la France dans l'hypothèse d'une condamnation. Si la France et la Chine ne sont pas liées, à ce jour, par une convention bilatérale en la matière, l'établissement d'un accord ad-hoc est en principe envisageable afin de faciliter le retour en France de nos compatriotes.

En cas de condamnation définitive, Monsieur FORTIN aura la possibilité de solliciter son transfèrement vers la France en faisant parvenir un courrier individuel en ce sens aux services du consulat général de France à Shanghai, ou en remettant sa demande écrite à l'occasion d'une visite consulaire.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait que la possibilité d'un transfèrement vers la France demeure entièrement soumise à la double approbation de la partie française et de la partie chinoise.

|| Soyez assuré que les services de l'Etat continueront de se mobiliser concernant la situation de notre ressortissant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Patrick STRZODA

Référence à rappeler
PDR/SCP/BEAR/A082641

